



## Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 7 décembre 2018

- Présents :** Mmes Jacqueline FROMONOT, Andrée POITOUT  
MM François BACHELIER, Joël CANTON, Jean-Marie FROMONOT,  
Bernard LECUILLER, Vincent TUPINIER, Patrick VAILLANT
- Absents :** Mmes Jacqueline ZELIOLI (excusée), Bruno GERMANEAU (excusé),  
Karine TUPINIER

*La séance est ouverte à 18 heures*

### 1) Compte rendu de la séance du 10 octobre 2018

Approuvé à l'unanimité.

### 2) Emprunt à court terme

Ce complément est destiné à financer la TVA sur les travaux de voirie pour un montant de 18 000 € sur 2 ans au taux de 0,49 %.

Une délibération est prise pour lancer la procédure auprès du Crédit Agricole.

### 3) Travaux

La voirie des rues Tant Qu'un Quart, Traversière et Marie Adeline sera réalisée par l'entreprise MANSANTI en juin 2019, époque jugée plus favorable pour ce genre d'opération.

L'entreprise POT débutera le chantier du cimetière dès que le marbrier avec lequel elle travaille sera disponible ??

### 4) SDIS (Service Départemental Incendie et Secours)

Le Maire informe que suite à l'action engagée en justice par les villes d'Auxerre et Sens, un rappel d'un montant de 1 300 € nous a été adressé au titre de 2017, portant la totalité de la contribution à 6 924 €.

Ce rappel ayant fait l'objet d'une mise en demeure, le Maire va adresser un courrier de protestation, et refuse de faire le mandat.

### 5) Répertoire électoral unique

Suite aux modifications concernant la gestion des listes électorales, à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain, les communes doivent créer une commission spécifique composée d'un délégué issu du conseil et de deux personnes extérieures.

Le conseiller ayant obtenu le plus de voix aux dernières élections ou, à défaut le plus jeune, doit être désigné comme délégué.

Joël CANTON est désigné, assisté de Mesdames Désirée GUICHARD et Brigitte DI-BLAS et des déléguées du Préfet et du Président du tribunal d'instance.

### 6) Communauté de Communes

Comme les années précédentes, pour 2019 une somme de 873 € par mois sera versée à la commune au titre de complément de la taxe d'habitation et des charges transférables.

### 7) Décision modificative budgétaire

La somme de 1 200 € est prélevée sur le compte Indemnités des élus pour alimenter le compte Charges du Personnel.

### 8) Questions et informations diverses

➤ **Courrier de Mme Sylvette NOLET** relatif au fossé Vaux Martin : Ce fossé étant considéré comme voie d'eau, l'entretien incombe aux riverains. Le Maire a signalé cette réglementation au demandeur.

La commune va quand même procéder à la remise en état du fossé, mais une seule fois.

Le syndicat de la Vallée du Serein va nous renseigner sur ce dossier d'un point de vue juridique.

➤ **Finances :**

Seuls 69 % du budget de 127 000 € sont réalisés en dépenses à ce jour. Les règlements à effectuer d'ici la fin de l'année n'affecteront pas sensiblement les finances. Cette situation provient en grande partie de travaux d'entretien des chemins non réalisés en 2018 pour environ 20 000 € et reportés sur l'exercice prochain.

La quasi totalité des recettes prévues a été encaissée.

➤ **Syndicat du Collège** : Joël CANTON informe que Bleigny le Carreau quitte le syndicat et que Poilly sur Serein le rejoint. Le circuit de ramassage de Milly se fera sans accompagnatrice. Le maire rappelle que sauf erreur, c'était pour le primaire, et un cadeau à la commune de Chablis.

Une procédure de rupture conventionnelle est en cours concernant la secrétaire du syndicat.

Des actes de vandalisme ont été constatés au gymnase de Ligny le Châtel. Les subventions versées par les communes adhérentes servent à l'entretien des structures et aux travaux de réparation.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.***